



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance Ordinaire du 2 Février 2024

L'an deux mille vingt-quatre Et le deux du mois de FEVRIER

Membres en exercic	29	
Membres présents	:	21
Procurations	:	7
VOTES	:	25
POUR	:	25
CONTRE	:	/
ABSTENTIONS	:	/
Date de convocation	n :	23/01/2024

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire.

<u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u>: MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. PERARD F. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. LOUVION C. BRUNET M. TOUCHE C. GARCIN F. GALLO C. BOY JP. GALANTINI V. JOURDAN E. ODDOU S. PAYAN L. MORARD S. CLEMENT JL. JAFFRE S. FERAUD S.

PROCURATIONS:	Mme Nicole PELOUX	à	M. Daniel SPAGNOU
	M. Patrick CLARES	à	M. Michel BRUNET
	Mme Colette RODRIGUEZ	à	M. Jean-Pierre TEMPLIER
	M. Anthony MUNS	à	M. Nicolas LAUGIER
	Mme Emilie SCHMALTZ	à	Mme Christine REYNIER
	M. Hugo PICHON	à	M. Bernard CODOUL
	Mme Stéphanie SEBANI	à	Mme Stéphanie FERAUD

**ABSENT EXCUSE**: DERDICHE C.

Mme Léa PAYAN est élue secrétaire de séance.

2024-01-01-SF

## M. Daniel SPAGNOU et Mme Cécilia LOUVION membres de cette association ne prennent pas part au vote

OBJET: AVANCE SUR SUBVENTION NORMALE 2024 - Association canine Sisteronaise - N° 35

Monsieur le Maire indique avoir reçu une demande d'avance sur subvention normale 2024 de 4845,30 € de l'Association canine Sisteronaise pour permettre le paiement des charges sociales en attente du vote et du versement de la subvention au mois de mai.

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité par 25 voix POUR

**<u>DECIDE</u>** de verser une avance de 4845,30 € sur la subvention normale 2024 à l'Association canine Sisteronaise.

**<u>DIT</u>** que la dépense sera prévue à l'article 65748 du Budget Primitif 2024

Pour copie conforme, Le Maire, Daniel SPAGNOU

99\_DE-004-210402095-20240202-2024\_01